

**2025-002**DEPARTEMENT DE  
L'AUDEARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

**SOUS-DOMAINE**DÉCISIONS  
BUDGÉTAIRES**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

**OBJET :**Modification  
autorisation de  
programme et crédits  
de paiement 2025  
Aménagement du  
Bourg Bages/Rivière**CONVOCACTION C.M. :**  
04/02/2025REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 02****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

**PRÉSENTS :** Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS :** Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Emilie EVEILLECHIEN.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Charles REALES.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N° 2022-010 en date du 22 mars 2022, le Conseil Municipal a voté une autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet d'investissement « Aménagement du Bourg de Bages ».

Il rappelle également qu'une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement. Cette répartition est susceptible de révision, comme l'autorisation de programme elle-même.

Aussi, n'ayant pas utilisé les crédits de paiement sur l'année 2024, il est nécessaire de réviser les montants de l'autorisation de programme et répartition des crédits de paiement (AP/CP) pour ce projet comme suit :

PROJET	TOTAL OPÉRATION AP/CP	
	H.T.	T.T.C
AMÉNAGEMENT DU BOURG DE BAGES	2 848 575.00 €	3 418 290.00 €

CRÉDIT BUDGÉTAIRE	2022	2023	2024	2025	2026
H.T.	37 525.00 €	152 002.72 €	497 786.88 €	581 129.33 €	1 580 131.08 €
TTC	45 030.00 €	182 403.26 €	597 344.25 €	697 355.20 €	1 896 157.29 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement (AP/CP) tels que présentés ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal :

- ☉ ACCEPTE la modification de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement (AP/CP) concernant le projet « Aménagement du bourg de Bages », tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- ☉ AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025 indiqués dans le tableau ci-dessus,
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
  - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
  - Affichée en mairie

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

- ☉ 11 VOIX POUR
- ☉ 01 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

AFFICHAGE DE LA  
CONVOCAION C.M :  
04/02/2025

CERTIFIÉE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION EN  
S/PREFECTURE LE :  
13/02/2025

PAR PUBLICATION  
LE : 13/02/2025

Jean-Louis RIO

Charles REALES

  
Maire de BAGES





Secrétaire de séance